

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**



**EXTRAIT N° 2020.00183 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 16  
↪ présents : 16  
↪ représentés : 0

**Date de convocation :**

Mercredi 4 Novembre 2020

**Secrétaire de séance :**

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaiet présents :**

**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES** : M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET

**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART

**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND

**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Foncier - Territoire de la Commune de Trignac - Requalification du Boulevard de l'Atlantique - Acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°94 - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Foncier - Territoire de la Commune de Trignac - Requalification du Boulevard de l'Atlantique - Acquisition de la parcelle cadastrée section AM n°94 - Approbation

**Jean-Michel CRAND, Vice-président,**

Expose,

La CARENE Saint-Nazaire Agglomération et les Communes de Saint-Nazaire et Trignac ont engagé un projet de requalification paysagère et fonctionnelle de la voirie d'intérêt communautaire dénommée Boulevard de l'Atlantique.

Le périmètre des travaux comprend l'aménagement d'un cheminement piéton sous les alignements de pins existants jusqu'en rive des clôtures.

A ce titre, la complétude de la maîtrise foncière publique de ce secteur apparait indispensable à la réalisation de l'opération d'aménagement.

La CARENE a proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°94, d'une superficie de 389 m<sup>2</sup>, située Boulevard de l'Atlantique, au prix d'1 euro/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 389 euros, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la vente.

Le propriétaire a accepté cette proposition.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve l'opération d'acquisition aux conditions précisées ci-dessus,
- fixe à 389 euros hors frais et taxes, le prix d'achat de la parcelle cadastrée section AM n°94 d'une superficie de 389 m<sup>2</sup>,
- autorise le Président ou son représentant à procéder à cette acquisition pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à régler tous les frais annexes y afférents et à signer tout acte et convention à intervenir en vue de la conclusion de cette transaction.

Cette dépense sera affectée sur l'Autorisation de Programme n°34 « Foncier » du Budget principal.

Le Président,  
David SAMZUN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE  
LE :

ET AFFICHAGE  
LE :  
P/Le Président de la CARENE  
Et par délégation Sandrine FABLET,  
Responsable des Affaires Générales